

Annexe 4 : DPT

Orientations et outils

1- LISTE ET CORRESPONDANTS DES DPT POUR LE PLF 2015
--

Ministère chef de file	Intitulé du DPT	Création	Correspondants	Tél.	Mél
Affaires étrangères	ACTION EXTERIEURE DE L'ÉTAT	Art. 128 de la LFR pour 2005	Nicolas Laitseart	01.43.17.6316	nicolas.laitseart@diplomatie.gouv.fr
			Marion Dehais	01.43.17.48.81	marion.dehais@diplomatie.gouv.fr
			Mathilde Teruya	01.43.17.44.59	mathilde.teruya@diplomatie.gouv.fr
			Ludovic Rousseau	01.43.17.48.82	ludovic.rousseau@diplomatie.gouv.fr
			Laurent Altenbach	01.43.17.66.96	laurent.altenbach@diplomatie.gouv.fr
			Sébastien Deniau	01.43.17.49.04	sebastien.deniau@diplomatie.gouv.fr
			Jean-Luc Mahoudeaux	01.43.17.75.63	jean-luc.mahoudeaux@diplomatie.gouv.fr
Affaires étrangères	POLITIQUE FRANÇAISE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT	<i>Idem</i>	Pierre Cathala		pierre.cathala@diplomatie.gouv.fr
			Johan Jublanc	01.43.17.68.64	johan.jublanc@diplomatie.gouv.fr
			Marie-Pierre Delbosc	01.43.17.83.54	marie-pierre.delbosc@diplomatie.gouv.fr
Écologie, développement durable et énergie,	LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	Art. 169 de la LFR pour 2006	Pierre Brender	01.40.81.92.50	pierre.brender@developpement-durable.gouv.fr
Écologie, développement durable et énergie,	SECURITE ROUTIERE	Art. 128 de la LFR pour 2005			
Intérieur	POLITIQUE FRANÇAISE DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	Art. 104 de la LFI pour 2008			
Egalité, territoires et logement	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Art. 169 de la LFR pour 2006	Guillaume Chaffardon	01.40.65.11.64	guillaume.chaffardon@datar.gouv.fr
			Romain Ornato	01.40.65.11.31	romain.ornato@datar.gouv.fr
Outre-Mer	OUTRE-MER	Art. 128 de la LFR pour 2005	Christelle Paratte	01.53.69.27.15	Christelle.paratte@outre-mer.gouv.fr
			Vincent Rémy-Néris	01.53.69.23.76	vincent.remy-neris@outre-mer.gouv.fr

Intérieur	PREVENTION DE LA DELINQUANCE	Art. 169 de la LFR pour 2006	Mathieu Piton	01.40.07.66.80	mathieu.piton@interieur.gouv.fr
Intérieur	SECURITE CIVILE	Art. 128 de la LFR pour 2005	Edouard Jacquemont	01 56 04 72 64	edouard.jacquemont@interieur.gouv.fr
			Barbara Vaudo-Rouqueirol	01.56.04.72.40	barbara.vaudo-rouqueirol@interieur.gouv.fr
			Christophe Debeyer	01.56.04.75.17	christophe.debeyer@interieur.gouv.fr ,

Services du Premier ministre	POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES TOXICOMANIES	Art. 138 de la LFR de fin d'année 2008	Françoise Toussaint	01.42.75.69.65	francoise.toussaint@pm.gouv.fr
Affaires sociales et santé	INCLUSION SOCIALE	Art. 128 de la LFR pour 2005	Hélène Escande	01.40.56.80.91	helene.escande@social.gouv.fr
Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative	POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	Art.137 de la LFI 2010	Marianne Beseme	01.40.45.98.38	marianne.beseme@jeunesse-sports.gouv.fr
			Isabelle Defrance	01.40.45.93.48	Isabelle.DEFRANCE@jeunesse-sports.gouv.fr
			Sylvie Gotti	01.40.45.95.40	sylvie.gotti@jeunesse-sports.gouv.fr
Droits des femmes	POLITIQUE DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	Art. 183 de la LFI pour 2009	Olivier Montes	01.40.56.71.80	olivier.montes@social.gouv.fr
Egalité des territoires et logement	VILLE	Art. 128 de la LFR pour 2005	Yannick Prost	01 49 17 45 73	yannick.prost@ville.gouv.fr
Premier ministre -SGDSN	DEFENSE ET SECURITE NATIONALE	Livre blanc de la défense nationale	Christian de La Rochebrochard	01 71 75 81 03	christian.de-la-rochebrochard@sgdsn.gouv.fr
Justice	JUSTICE DES MINEURS	Art.7 de la loi n°2010-832 du 22/07 2010 de règlement des comptes et rapport de gestion	Michèle Cazals	01.44.77.78.11	michele.cazals@justice.gouv.fr
			Christelle Rosay-Zbinden	01.44.77.71.94	christelle.rosay-zbinden@justice.fr
			Stéphane Lacaille	01.44.77.72.89	stephane.lacaille@justice.gouv.fr
Redressement productif	POLITIQUE DU TOURISME	Art. 159 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010	Lucile Prévot	01.79.84.32.92	lucile.prevot@finances.gouv.fr
			Laure Latrille	01.79.84.31.87	laure.latrille@finances.gouv.fr

					gouv.fr
			Monique Bapt	01.79.84.31.83	monique.bapt@finances.gouv.fr
			Laurent Grangeret	01.53.18.38.86	Laurent.grangeret@finances.gouv.fr
			Dominique Claez-Savoyen	01.53.18.22.94	Dominique.claez-savoyen@finances.gouv.fr
Economie, finances	POLITIQUE IMMOBILIERE DE LETAT	Art.160 de la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011	David Galasso	01.53.18.81.38	david.galasso@dgfip.finances.gouv.fr
			Véronique Juillard	01.53.18.64.47	veronique.juillard@dgfip.finances.gouv.fr
			Magali Malliez		magali.malliez@dgfip.finances.gouv.fr

2. CONTENU DU DPT ET MODALITES D'ELABORATION

LA POLITIQUE TRANSVERSALE

➤ Liste des programmes concourant à la politique transversale

Cette liste est produite automatiquement par l'application FARANDOLE. Les programmes ayant émargé à la politique transversale l'année précédente sont automatiquement reconduits.

La modification de la liste (ajout ou retrait de programmes) doit être demandée par le ministre chef de file, à l'adresse suivante : sylvie.coutures@finances.gouv.fr (bureau 1BLF).

➤ Présentation stratégique de la politique transversale

Il s'agit d'un texte « libre », rédigé et intégré dans FARANDOLE par le ministre chef de file. Cette partie présente la politique transversale et les leviers d'action engagés.

Les ministères sont invités à expliquer au lecteur en quoi la politique concernée revêt un caractère interministériel, quelle est la stratégie poursuivie par l'Etat au travers de la mobilisation de diverses administrations, et quels sont les objectifs qu'il se fixe dans la mise en œuvre concrète de cette stratégie.

La présentation stratégique de chaque « axe » et « sous-axe » (grands objectifs) du DPT est un texte libre qui regroupe plusieurs objectifs et indicateurs des PAP des programmes contributeurs ainsi que des objectifs transversaux.

Les programmes relevant du ministre chef de file peuvent comporter des « objectifs transversaux ». Ces derniers reflètent les activités conduites par plusieurs programmes. En revanche, les « objectifs concourant à la politique transversale » relèvent chacun d'un seul programme.

Les textes des commentaires et précisions méthodologiques doivent faire l'objet d'une concertation avec les responsables de programmes concernés afin de mieux afficher la cohérence entre les différents objectifs de la politique transversale. Ils sont automatiquement repris des PAP.

Les objectifs et indicateurs des DPT du PLF 2014 serviront de base et seront actualisés dans le cadre de la campagne des PAP 2015. Pour cela il est primordial que le responsable du programme contributeur associe le chef de file à la réflexion sur les évolutions envisagées.

PRESENTATION DES CREDITS ET DES PROGRAMMES CONCOURANT A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

➤ Évaluation des crédits consacrés à la politique transversale

Les données de ce tableau (exécution N-2 / crédits votés N-1 / crédits proposés pour l'année N) sont saisies dans Farandole par le ministre chef de file, à partir de celles qui lui sont fournies par les ministères contributeurs.

A partir de la maquette budgétaire du PLF 2015, vous veillerez à expliquer pour chacun des programmes figurant dans l'annexe 2 les modalités de calcul retenues, car elles sont indispensables à la bonne lisibilité du DPT. Ces modalités de calcul sont par ailleurs demandées par les Commissions des finances du Parlement.

➤ Présentation des principales dépenses fiscales concourant à la politique transversale

Pour chaque DPT, une liste des principales dépenses fiscales rattachées à la politique transversale est proposée par la direction du budget et disponible dans l'application Farandole. Le ministre chef de file est ensuite en charge de sélectionner les dépenses fiscales les plus représentatives de la politique transversale et de fournir pour chacune

➤ **Présentation des programmes concourant à la politique transversale**

d'entre elles quelques phrases d'explication.

Présentation des crédits par action des programmes concourant à la politique transversale.

Texte « libre », rédigé par le ministère chef de file, en étroite collaboration avec le ministère en charge du ou des programmes concernés.

Cette partie ne saurait constituer un « copier-coller » des développements des PAP.

Elle doit présenter succinctement pour chaque programme sa contribution spécifique à la politique transversale et la manière dont il participe, au travers de tout ou partie de ses dispositifs, à la réalisation des objectifs de la politique transversale.

ANNEXES

➤ **Table de correspondance des objectifs du DPT et des objectifs des PAP**

Tableau produit automatiquement par FARANDOLE.

➤ **Annexe(s) spécifique(s) à chaque DPT**

L'élaboration de ces annexes est libre. Elles doivent toutefois apporter des informations complémentaires par rapport à celles qui découlent de la présentation stratégique, des indicateurs de performance et des crédits participant à la politique transversale, en évitant que l'éclairage porte sur des sujets accessoires par rapport au cœur de la politique interministérielle.

Les redondances avec des informations déjà contenues dans les PAP ou dans d'autres documents annexés au PLF doivent être évitées.

Le format word est obligatoire pour les textes de ces documents, c'est-à-dire à l'exclusion de tout format pdf.

Les éventuels tableaux qui seraient contenus dans ces annexes doivent être transmis sous format excel à la direction du budget (sylvie.coutures@finances.gouv.fr).

Il est demandé d'indiquer la source du document, c'est-à-dire de préciser si l'annexe a été conçue exclusivement pour le DPT ou s'il s'agit d'une information rendue publique par ailleurs (documents officiels d'une institution, extrait d'un rapport d'activité, etc).

Par ailleurs, le chef de file devra veiller tout particulièrement à ne pas intégrer les informations déjà présentes dans d'autres documents budgétaires.

Ces annexes, une fois rédigées et saisies hors application Farandole, seront transmises à la direction du budget (bureau BLF : Sylvie Coutures sylvie.coutures@finances.gouv.fr BII : Dominique Lorin dominique.lorin@finances.gouv.fr) par le ministère chef de file. La direction du budget se chargera de leur intégration dans le DPT concerné.

Afin de faciliter l'intégration de ce fichier aux DPT, vous voudrez bien respecter strictement la charte graphique et ne pas introduire de numéros de page.

3. UTILISATION DE FARANDOLE

La charte graphique et tous les conseils utiles à l'utilisation de l'application Farandole sont présentés dans le guide intitulé « Principes généraux Farandole », accessible à partir du lien « Informations importantes » figurant à la page d'accueil de Farandole.

Les consignes de mise en forme présentées dans ce guide doivent être observées scrupuleusement, car elles garantissent la lisibilité du DPT

De même, il est demandé d'être le plus concis possible et d'éviter les redondances. La volumétrie conseillée est la suivante :

Rubrique	Longueur indicative
Présentation stratégique de la politique transversale	3 pages
Présentation des crédits et des programmes concourant à la politique transversale	1 page

Vos interlocuteurs au sein de la direction du Budget sont les suivants :

- le bureau sectoriel en charge du suivi du DPT ;
- le bureau de synthèse des lois de finances (IBLF) : sylvie.coutures@finances.gouv.fr ;
 - le bureau Informatique (BII) : sylvie.mocchi@finances.gouv.fr ou dominique.lorin@finances.gouv.fr pour les problèmes de charte graphique et d'utilisation de Farandole.

4. INTEGRATION DES DEPENSES FISCALES DANS LE DOCUMENT DE POLITIQUE TRANSVERSALE

Les documents de politique transversale (DPT) comportent un volet consacré aux dépenses fiscales. Comme pour le PLF 2014, **le ministère chef de file, en lien avec la direction du budget, aura pour tâche de sélectionner les dépenses fiscales qui contribuent de manière significative à la politique transversale considérée.**

Processus de sélection et d'intégration des dépenses fiscales au sein des DPT :

- Pour chaque DPT, une liste de dépenses fiscales ayant vocation à être intégrées dans chaque DPT sera proposée par la Direction du budget. Cette liste sera disponible sous l'application FARANDOLE à la fin du mois de juin. Le périmètre retenu correspond aux dépenses fiscales principales rattachées à tous les programmes concernés par le DPT. **Seront néanmoins exclues de cette liste les dépenses fiscales non-chiffrables et celles dont le coût est peu significatif.**
- Au sein de cette liste restreinte, **le ministère chef de file aura pour mission de choisir les dépenses fiscales à intégrer dans le DPT.** Les dépenses fiscales sélectionnées doivent être représentatives de la politique transversale. A noter qu'il n'y a pas d'obligation d'intégrer les dépenses fiscales les plus coûteuses s'il est reconnu qu'elles ne contribuent que marginalement à la politique transversale. Une fois les dépenses fiscales sélectionnées dans FARANDOLE, la liste des dépenses fiscales intégrées dans le DPT est produite automatiquement. La date limite concernant la sélection des dépenses fiscales du DPT par le ministère chef de file est le 23 juillet.

5. ELEMENTS D'INFORMATION RELATIF A L'ELABORATION DU DPT OUTRE-MER

Le DPT Outre-mer est composé de deux grandes parties : une présentation par axes des programmes et des indicateurs concourant à la politique transversale et une présentation budgétaire détaillant l'effort budgétaire et financier de l'État en outre-mer, suivie des autres annexes obligatoires et thématiques.

Depuis le PLF 2010, le DPT comporte en annexe des données budgétaires présentées par territoire (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Iles Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, T.A.A.F., crédits non répartis).

En complément, six états récapitulatifs tous territoires confondus sont fournis : le premier retraçant l'effort budgétaire et financier des opérateurs intervenant outre-mer, le second synthétisant l'ensemble de l'effort budgétaire et financier de l'Etat en outre-mer; les quatre autres synthétisent l'effort de l'Etat par titre (2, 3, 5 et 6).

Pour l'exercice 2015, chaque correspondant budgétaire de programme entrant dans le périmètre de la politique transversale restituera les données suivantes, **par programme et par territoire**, et pour l'exécution 2013, la LFI 2014 et le PLF 2015 en AE et en CP :

- **Dépenses de fonctionnement** (titre 3) ; **d'investissement** (titre 5) ; **d'intervention** (titre 6) ; et **de personnel** (titre 2),
- **Dépenses par actions** (tous titres confondus),
- **Crédits des opérateurs intervenant en outre-mer**,

Par ailleurs, **des données sur les effectifs 2013 sont requises** (plafond d'emplois de la LFI 2013 en ETPT, exécution 2013 en ETPT, effectifs au 31 décembre 2013 en ETP), pour :

- **la fonction publique d'Etat**
- **les opérateurs intervenant en outre-mer**.

Pour ce faire, la direction générale à l'outre-mer (DGOM) transmettra une version informatique des maquettes – littéraire et budgétaire¹ - à compléter.

En complément, des commentaires sur l'évolution pluriannuelle des crédits sont demandés pour enrichir l'annexe 2 du DPT « Analyse de l'effort budgétaire et financier consacré aux outre-mer ».

Dans ce cadre, il appartient au correspondant désigné de transmettre les informations suivantes au bureau de la dépense de l'État (BDE) de la direction générale à l'outre-mer (dpt@outre-mer.gouv.fr) :

Pour le 30 juin 2014 au plus tard :

- données budgétaires relatives à l'exécution 2013 et à la LFI 2014 ; effectifs de la fonction publique d'Etat et des opérateurs dans le territoire

¹ La maquette budgétaire contient dans son premier onglet la méthodologie à suivre.

- présentation des programmes et des objectifs ; données chiffrées pour les indicateurs retenus dans le DPT (partie principale du DPT)

Pour le 29 août 2014 au plus tard : données budgétaires relatives au PLF 2015 ; commentaires sur l'évolution pluriannuelle des crédits.

Maquette littéraire

PROGRAMME (N° ...)

Description synthétique du programme

Expliquer d'une part le caractère transversal du programme et, d'autre part, mentionner le rattachement du programme étudié à l'un des 6 axes de la politique transversale (voire plusieurs si nécessité. Ex : tourisme)

CONTRIBUTION DU PROGRAMME A LA POLITIQUE TRANSVERSALE OUTRE-MER

Citer les actions / dispositifs du programme contribuant à l'axe X de la politique transversale outre-mer sur lesquels les crédits sont imputés.

Attention, il se peut que certaines actions du programme concerné relèvent de plusieurs axes. Il vous est, dès lors, demandé de rédiger autant de présentation littéraire que d'appartenance aux axes.

Thèmes à aborder en priorité : la jeunesse, points d'avancée sur la départementalisation de Mayotte

Citer les principaux projets du programme mis en œuvre en outre-mer sur les trois années étudiées dans le DPT OM 2014 (2012, 2013 et 2014).

SERVICES ET OPERATEURS PARTICIPANT A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Mentionner explicitement les opérateurs (du programme concerné) intervenant Outre-mer : lieu d'intervention (nom du DOM et ou du COM), politique menée, finalité, montants des subventions d'intervention, etc.

- Opérateur 1
- Opérateur 2
- Opérateur 3

Note méthodologique :

La description ne doit pas dépasser 1,5 page.

Les explications des évolutions budgétaires ne doivent pas apparaître dans cette présentation. L'annexe « Commentaires sur l'évolution pluriannuelle du programme XXX.doc » est utilisée à cet effet.

Maquette budgétaire

Cf. document Excel « DPTOM2015_Restitution_pg.xls »

6. ELEMENTS D'INFORMATION RELATIFS A L'ELABORATION DU DPT « AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT »

➤ **Annexe « PRÉVISION DE L'EFFORT D'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT POUR 2014 ET 201 À PARTIR DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES »**

Le DPT comprend une annexe détaillant les prévisions de l'effort d'aide publique au développement de la France. La collecte des informations nécessaires à l'élaboration de cette annexe, leur consolidation et leur vérification relèvent de la direction générale du Trésor (DG Trésor). Cet exercice est en lien étroit avec celui relatif à la déclaration d'APD auprès du CAD (Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE]), qui portera en 2014 sur l'année 2013, et qui fera l'objet d'instructions séparées. En revanche, pour l'élaboration du DPT, les données à fournir sont prévisionnelles. Elles concernent les années 2014 et 2015.

Dans ce cadre, il vous appartient de transmettre les informations suivantes à la DG Trésor :

- dès que possible, au bureau MF 5 chargé de la coordination de l'élaboration du DPT et au bureau MF 3 qui coordonne la procédure budgétaire, les coordonnées des personnes ressources en matière d'APD. Les contacts au sein de la DG Trésor sont : leonardo.puppetto@dgtrésor.gouv.fr et fabien.bertho@dgtrésor.gouv.fr au bureau MF 5 ainsi que manuel.chateau@dgtrésor.gouv.fr au bureau MF 3.

- le 31 juillet au plus tard : au niveau le plus fin possible, les prévisions de dépenses d'APD générées à partir des programmes listés ci-après pour les années 2014 et 2015 et ce, à partir des prévisions d'exécution de l'année en cours, et de la maquette du PLF 2015. Ces informations devront être insérées dans des tableaux dont la maquette sera communiquée par la DG Trésor dans le courant du mois d'avril aux personnes identifiées comme correspondants APD.

Il est rappelé que le périmètre des dépenses d'APD ainsi que les règles de comptabilisation sont fixées par le CAD de l'OCDE. La DG Trésor (bureau MF 5) tient à la disposition de chaque ministère toutes les informations utiles à la détermination de ces dépenses.

➤ **LISTE DES MISSIONS ET PROGRAMMES CONCOURANT À
L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT**

Missions	Programmes
Aide publique au développement	110 - Aide économique et financière au développement 209 - Solidarité à l'égard des pays en développement 301 – Développement solidaire et migrations
Action extérieure de l'État	105 - Action de la France en Europe et dans le monde 185 - Rayonnement culturel et scientifique
Défense	144 – environnement et prospective de la politique de défense 178 - Préparation et emploi des forces
Engagements financiers de l'Etat	114 - Appels en garantie de l'Etat 117 –charge de la dette et trésorerie de l'Etat
Prêts à des Etats étrangers	851 - Prêts à des Etats étrangers, de la réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure. 852 - Prêts à des Etats étrangers pour consolidation de dettes envers la France. 853- Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des Etats étrangers.
Recherche et enseignement supérieur	150 - Formations supérieures et recherche universitaire 231 - Vie étudiante 172 - (ex-194) Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires 187 - Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources 142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles 303 – Immigration et asile 152 – Gendarmerie nationale 124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales
Immigration, asile et intégration	
Sécurité	
Solidarité, insertion et égalité des chances	124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales
Ecologie, développement et aménagement durables	217- (ex-211) Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement durable. 181 - Prévention des risques
Enseignement scolaire	214 - Soutien de la politique d'éducation scolaire 143 – Enseignement technique agricole
Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	154 - Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires.

Autres missions et programmes pouvant concourir à l'APD :	
Travail et emploi	155 - Conception, gestion et évaluation des politiques d'emploi
Culture	224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture
Sport, jeunesse et vie associative	163 - Jeunesse et vie associative 219 – Sport 210 – Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative
Economie	223 – Tourisme
Recherche et enseignement supérieur	186 – Recherche culturelle et culture scientifique 190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables
Santé	183 – Protection maladie 204 – Prévention et sécurité sanitaire
Participation financière de l'Etat	731-opérations en capital intéressant les participations de l'Etat

Engagements en faveur de la forêt dans le cadre de la lutte contre le changement climatique	781-projets de lutte contre la déforestation dans le cadre du financement précoce 782-actions des fonds environnementaux contre la déforestation dans le cadre du financement précoce
Autres missions	Agences de l'eau Collectivités territoriales Territoire d'Outre-Mer